
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transition de genre : la HAS publie les premières recommandations sur la prise en charge médicale de l'adulte

18 juillet 2025

Saisie par le ministère chargé de la Santé, la Haute Autorité de santé (HAS) publie le premier volet de ses recommandations portant sur l'accompagnement et la prise en charge médicale des personnes trans souhaitant s'engager dans une démarche de transition de genre. Ce premier volet est consacré aux personnes âgées de 18 ans et plus. Destinées aux professionnels de santé, ces recommandations visent à homogénéiser les pratiques et garantir une prise en charge sécurisée et de qualité. Elles insistent notamment sur l'accueil, l'écoute et l'information des personnes concernées en vue d'une décision éclairée. La HAS élaborera dans un second temps des recommandations de bonnes pratiques concernant les mineurs.

Une personne trans est une personne vivant ou s'identifiant dans un genre différent de celui qui a été constaté à la naissance. Le questionnement sur le genre peut conduire à s'engager dans un parcours de transition, lequel peut comprendre différentes démarches : sociale, administrative, médicale. La dernière version de la classification internationale des maladies¹, publiée en 2018, classe l'incongruence de genre dans les « affections liées à la santé sexuelle », elle n'est ainsi plus considérée comme un trouble mental, comportemental ou neurodéveloppemental. En France, les soins de transition sont pris en charge par l'Assurance maladie au titre de l'ALD hors liste. Le nombre de personnes suivies en ALD pour « troubles de l'identité sexuelle » s'élève en 2023 à un peu plus de 22 000, chiffre qui tend à augmenter ces dernières années².

Aujourd'hui, les conditions d'accès à des soins de qualité restent très hétérogènes sur le territoire. Pour beaucoup en errance médicale, les personnes trans sont exposées à un risque de renoncement aux soins, d'automédication, de dépression ou encore de troubles anxieux pouvant aller jusqu'au suicide. D'après une étude récente, une personne trans sur cinq souffrirait de dépression³. Les discriminations subies⁴, soulignées par la dernière décision-cadre du Défenseur des droits⁵, s'ajoutent à ces difficultés en alimentant un surrisque de violences (notamment dans l'espace public) ou de précarisation (difficultés professionnelles, d'accès à un logement...). Face à ces problématiques qui témoignent d'un enjeu de santé important, les professionnels manquent de repères.

Dans ce contexte, le ministère chargé de la Santé a saisi la HAS en 2021 afin d'élaborer des recommandations pour améliorer l'accompagnement et la prise en charge médicale des personnes trans. Après un processus impliquant au total 128 experts, la HAS publie aujourd'hui le premier volet de ses recommandations qui concerne les adultes souhaitant s'engager dans un parcours de transition.

¹ Elaborée par l'Organisation mondiale de la santé, la classification médicale des maladies (CIM) constitue la norme internationale pour l'évaluation de l'état de santé. La 11^e version (CIM-11) a été publié en 2018, approuvée par l'Assemblée mondiale de la santé en 2019 et est entrée en vigueur en 2022.

² [Effectif, prévalence et caractéristiques des bénéficiaires d'une ALD – 2023, Assurance maladie](#)

³ [Konrad and Kostev, Increased prevalence of depression, anxiety, and adjustment and somatoform disorders in transsexual individuals, 2020](#)

⁴ 64 % des personnes transgenres en France ont déclaré avoir subi une discrimination liée à leur identité de genre dans les 12 mois précédents selon une enquête publiée en 2023 par l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA)

⁵ [Décision-cadre 2025-112 du 16 juin 2025 relative au respect de l'identité de genre des personnes transgenres](#)

Ces recommandations ont pour objectif de proposer aux professionnels de santé concernés, des repères précis sur les pratiques médicales à mettre en œuvre tout en respectant la diversité des parcours individuels. Elles définissent les contours de la prise en charge dans sa diversité : prescription d'hormones, prise en charge chirurgicale, accompagnement psychologique et autres soins. La HAS complète les recommandations de deux documents : une synthèse à l'attention spécifique des médecins généralistes et une fiche décrivant la mise en œuvre du parcours de soins.

Accueillir les demandes de transition sans stigmatisation et proposer un accompagnement adapté

En fonction de la situation personnelle de la personne trans qui s'engage dans une démarche de transition médicale et de l'état d'avancement de sa réflexion, ses besoins varient. C'est pourquoi la HAS recommande de **personnaliser la prise en charge et d'adapter l'accompagnement psychosocial** tout au long du parcours. L'enjeu est de favoriser l'autonomie de la personne afin de l'aider à identifier et formuler des choix éclairés, dans le respect du principe d'autodétermination. Il est essentiel d'accueillir la personne sans jugement ou idée préconçue quant à son identité de genre et ses besoins, en utilisant notamment le prénom et le prénom demandés. L'identité de genre ne doit pas faire l'objet d'une évaluation psychiatrique spécifique.

A l'image de la diversité des situations et besoins, la HAS recommande une **prise en charge globale et pluriprofessionnelle**, mise en œuvre par une équipe de soins. Les recommandations sont destinées à un large panel de professionnels : médecins généralistes, endocrinologues, psychiatres, psychologues, médecins de la fertilité et de la reproduction, gynécologues-obstétriciens, urologues, chirurgiens plasticiens, médecins du travail, travailleurs sociaux.

La HAS préconise que **le médecin généraliste** puisse accueillir toute demande de soins et coordonner la prise en charge tout au long du parcours. Il peut assurer le suivi d'une prescription et, s'il est formé, la primo-prescription des traitements hormonaux d'affirmation de genre. Les recommandations insistent sur l'importance de **l'entretien initial** avec le médecin généraliste ou un professionnel d'une structure de premier recours.

Eclairer les demandes de prescription d'hormones et de chirurgie

La prescription d'hormones aux personnes qui la demandent peut contribuer à améliorer leur qualité de vie. Une évaluation personnalisée des bénéfices et des risques est recommandée, en recherchant notamment des facteurs de risques (vasculaires, oncologiques, cardiolologiques...). Concernant la prise en charge chirurgicale, la HAS recommande de répondre aux demandes de chirurgie des personnes trans. Elle souligne la nécessité de délivrer une information préopératoire claire, loyale et adaptée sur les modalités chirurgicales, les risques (à court ou moyen terme) et le caractère irréversible de certains actes pour lesquels un délai de réflexion est prévu, afin de permettre à la personne de donner son consentement éclairé.

La HAS attire enfin l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de renforcer la formation initiale et continue des professionnels, de structurer l'offre de soins et de mettre en place une organisation territoriale adaptée aux besoins d'accompagnement et de prise en charge médicale et chirurgicale des personnes trans.

Des recommandations à venir pour les personnes mineures

En l'absence de données suffisamment robustes et de consensus, la HAS fait le choix d'aborder séparément la question des moins de 18 ans. Après avoir défini le cadrage du sujet, elle démarrera l'élaboration des recommandations relatives aux mineurs début 2026.